



Reims, mercredi 3 août 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/04663

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Insuffisance de la ressource en eau (Canal de l'Oise à L'Aisne)**Etiage****Limitation de mouillage (Canal de l'Oise à l'Aisne pk 0.157 au pk 35.057) (tous les usagers - dans les deux sens) (2.0 m)****- à partir du 04/08/2022 à 07:00**o **Canal de l'Oise à l'Aisne**entre les pk 0,157 (Ecluse Abbecourt) et pk 35.057 (Ecluse de Pargny-Filain) -
Toute la largeur de la voie**Commentaire :**

En raison de la baisse en ressource en eau, Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés d'une réduction de mouillage de 2.20m à 2.00m sur le canal de l'Oise à l'Aisne de l'écluse n°1 Abbecourt à l'écluse n°9 de Pargny-Filain.

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à respecter la signalisation mise en place et à se conformer aux recommandations qui leur seront données par les agents de la Direction Territoriale. Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Service(s) à contacter :

UTI Canaux de Picardie Champagne-Ardenne, 76, rue de Talleyrand, 51084 REIMS CEDEX

Tél : 03 26 79 72 33 - Fax : 03 26 79 72 44

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Chef d'UTI

Signé

Olivier NOUHEN